

Charte de l'utilisateur
du Centre de Ressources Documentaires (C.R.D.)

L'Espace Ethique Méditerranéen a notamment pour but « *d'accompagner la réflexion personnelle de ceux qui veulent approfondir une question d'éthique. L'E.E.M. veut permettre à la pensée de chacun de se développer autrement qu'en vase clos, en constituant un espace d'ouverture pour la recherche, en mettant les informations utiles à la disposition de toutes les personnes grâce à un centre de documentation et de recherche multimédias.* »

Article 5 de la charte de l'Espace Ethique Méditerranéen

Aussi l'équipe de l'E.E.M. s'emploie à améliorer l'accueil et à mettre en place des services tant personnalisés que collectifs au sein de son Centre de Ressources Documentaires.

N'hésitez pas à vous adresser au documentaliste qui vous guidera dans vos recherches et dans l'utilisation des outils documentaires, notamment informatiques.

Ainsi, afin de permettre à toute l'équipe d'assurer au mieux ses missions et de proposer le meilleur service, il est important que chaque lecteur participe au bon fonctionnement du Centre de Ressources Documentaires en respectant quelques règles simples, conformément au règlement qui régit l'Espace Ethique Méditerranéen

Je m'engage :

- à respecter le silence dès l'entrée dans la bibliothèque (en cas de travail en groupe, à respecter un niveau sonore compatible avec le travail des autres)
- à ne pas fumer et à ne pas apporter et/ou consommer de boisson ou nourriture dans la bibliothèque (pour des raisons d'hygiène et de sécurité des collections, de leur environnement et du matériel informatique)
- à remettre à leur place précise les documents que j'utilise car un ouvrage mal rangé est un ouvrage perdu pour les autres utilisateurs (en cas de doute, s'adresser au documentaliste)
- à ne pas écrire, souligner ou annoter sur les documents de la bibliothèque (1)
- à ne pas dégrader ou tenter de sortir des documents non validés par le bureau de prêt (1)
- à respecter toutes les règles de prêt et notamment les délais. En effet, les retards pénalisent tous les lecteurs. Ils sont lourds et coûteux à gérer. Mieux vaut emprunter moins, moins longtemps et plus souvent
- à être responsable des ouvrages empruntés (pas de sous-emprunt !)
- à utiliser les outils informatiques selon les modalités autorisées : les postes sont **strictement** réservés à la recherche documentaire et d'informations en Ethique Médicale
L'utilisation du réseau informatique suppose l'acceptation de la charte déontologique RENATER (réseau internet de l'enseignement et de la recherche en France)
Il est rappelé que l'intrusion sur des fichiers ou des systèmes informatiques pour lesquels un accès public n'est pas prévu est passible de poursuites disciplinaires et/ou pénales (art. 323-1, 323-2, 323-3, 323-4 et 323-7 du code pénal)
- à éteindre mon téléphone portable (en tout cas à empêcher les sonneries intempestives)
- à ne pas introduire d'animaux
- à surveiller mes affaires (en aucun cas la responsabilité de la bibliothèque ne saurait être engagée par la perte ou le vol d'objets de valeur)
- en cas de reproduction de documents, strictement réservée à l'usage privée, à ne pas contrevenir à la loi sur le « droit des auteurs » (art. L122-4, L122-5, et 123-1 de la loi du 1^{er} juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle).

Nom, Prénom

Date

Signature

(1) : En cas de perte ou de détérioration d'un ouvrage ou document, emprunté ou non, le lecteur perdra sa caution

Toute personne prise en flagrant délit de vol, de tentative de vol, de dégradation ou qui perturbe le bon fonctionnement de la bibliothèque est passible de sanctions : suspension de prêt, perte de la caution, exclusion de la bibliothèque...